



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	47	2	0

**OBJET : 34-1 - AUTORITE PORTUAIRE
- ADHESION AU GROUPEMENT
D'INTERET ECONOMIQUE VIGIE
PORTS - APPROBATION ET
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3161-20

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,
Le 16/11/2020
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 20/11/2020

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale
Sandra MGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Le vendredi 20 novembre 2020 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en
date du 13/11/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAoui-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. David SIMPLOT, Mme Gaele DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Alain BERNARD, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Dans le cadre de la compétence portuaire et plus particulièrement pour le Port Vauban, la Commune a l'obligation de mettre en place un Guichet Unique Portuaire (GUP) depuis le 1^{er} juin 2015, en application de la Directive 2010/65/UE du 20 octobre 2010 relative aux formalités déclaratives applicables aux navires, et du Règlement (UE) 2019/1239 sur le système de Guichet Unique Maritime Européen.

Par délibération en date du 12 juillet 2019, la Commune a adhéré au logiciel « E-scale port ».

La police portuaire n'a jamais pu utiliser, faute de déploiement par l'Etat, ce logiciel qui, sous-dimensionné, ne remplissait pas ou partiellement les missions pour lesquelles la Commune, Autorité Portuaire, doit se soumettre, comme :

- l'édition de statistiques nationales et européennes conformément à l'Article L. 5343-6 du Code des transports ;
- le suivi du trafic maritime avec les formalités déclaratives applicables aux navires à l'entrée et à la sortie des ports maritimes conformément à l'Article L. 5334-6-1 et suivants du même code.

L'adhésion au Groupement d'Intérêt Economique (GIE) VIGIE PORTS, ne regroupant que des personnes morales de droit public, initiée par le Grand Port Maritime de Bordeaux, ayant pour objet le développement de services portuaires numériques, est une solution calibrée afin de bénéficier de logiciels développés par ce GIE qui répondent en tous points à nos attentes.

Le champ concurrentiel n'offre en effet que des logiciels axés sur la gestion « commerciale » d'un port. C'est justement la carence qui est à l'origine de la création du GIE et de son système d'information portuaire VIGIEsip.

L'immatriculation de ce Groupement au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Bordeaux, sous le numéro 828972828, s'est effectuée le 12 avril 2017. Conformément à l'Article 5 de ses statuts (mis à jour au 1^{er} février 2019), la durée de constitution du GIE est prévue pour 15 ans à compter de cette date, sauf dissolution ou prorogation décidée par ses membres, soit une extinction prévue au 11 avril 2032.

Chacun des membres, moyennant un préavis de 6 mois, est libre de quitter le groupement.

Le coût du développement et la maintenance de tels systèmes d'information numérique portuaire va croissant. Aussi, afin d'abaisser ces coûts qu'aurait à supporter notre collectivité, d'anticiper les inévitables évolutions de ce logiciel et de profiter de la mutualisation des savoir-faire de chacun, il serait opportun de voir la Commune adhérer à une structure de mutualisation du type Groupement d'Intérêt Economique dont l'objet est les services portuaires numériques.

Le GIE regroupe à ce jour 12 autorités portuaires réunissant plusieurs Grands Ports Maritimes et plus récemment les ports Métropolitains de Toulon et Nice.

Les ports de Nice et Cannes ont également manifesté leur intérêt pour cette adhésion.

L'adhésion au GIE VIGIE PORTS nécessite des droits d'entrée ainsi qu'une cotisation annuelle calculée sur le tonnage et le nombre de passagers dans le port. C'est cette adhésion qui permettra l'utilisation du Système d'Information Portuaire VIGIEsip, conforme à la Directive 2010/65, au Règlement (UE) 2019/1239 et reconnu par le Ministère de la Transition Écologique.

Du point de vue financier, le droit d'entrée au GIE représente entre 1,5 et 1,7 % du montant des investissements initiaux du GIE, soit 15 000 €, ainsi qu'une cotisation annuelle de 7 000 € pour une année pleine.

La clé de répartition change chaque année car elle tient compte de la moyenne des escales des navires commerciaux maritimes (les yachts, « navires à utilisation collective » sont inclus) et des tonnages effectués pendant 5 ans. Pour l'année N, les chiffres pris en compte sont ceux de l'année N-6 jusqu'à l'année N-2 inclus.

À cela, il est nécessaire de rajouter des prestations spécifiques d'audit, de paramétrage, voire de développement complémentaire, relatives à la mise en place du logiciel et dont le montant sera au maximum de 20 000 € qui feront spécifiquement l'objet d'un marché public, au titre de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique.

Les statistiques du Port Vauban en ce qui concerne les escales de navires de croisières à passagers sont les suivantes :

- **2012** : 4 escales pour 713 passagers ;
- **2013** : 3 escales pour 552 passagers ;
- **2014** : 5 escales pour 3 528 passagers ;
- **2015** : 11 escales pour 6 564 passagers ;
- **2016** : 14 escales pour 7 427 passagers ;
- **2017** : 11 escales pour 6 896 passagers ;
- **2018** : 16 escales pour 10 251 passagers ;
- **2019** : 16 escales pour 10 222 passagers.

Il y a également un trafic de navires de plaisance d'une longueur supérieure ou égale à 45 mètres (allant jusqu'à 165 mètres) soumis aux déclarations auprès du Guichet Unique Portuaire :

- **2018** : 414 escales ;
- **2019** : 357 escales.

Pour la 1^{ère} année, le montant participatif et l'adhésion au groupement GIE s'élève à 42 000 €. Puis chaque année le coût sera d'environ 7 000 €, le nombre d'escales restant stable à Antibes.

Chaque membre du GIE est représenté aux Assemblées par son représentant légal ou par un titulaire dûment habilité et/ou son suppléant ; il convient donc de procéder à ces désignations.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **ABROGE** la délibération n°2369/19 du 12 Juillet 2019 ;
- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune au Groupement d'Intérêt Economique VIGIE PORTS ;
- **DESIGNE** un représentant titulaire et un suppléant au sein du Groupement d'Intérêt Economique VIGIE PORTS ;

Se portent candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Nathalie GRILLI	M. Eric DUPLAY

L'ensemble des élus a été désigné, **à l'unanimité**, pour représenter la Commune au sein du

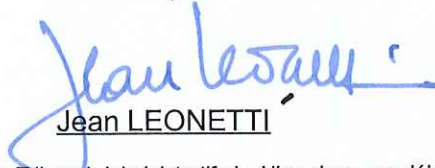
Groupement d'Intérêt Economique VIGIE PORTS

- **DIT** que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2021.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

AUTORITE PORTUAIRE - ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE VIGIE PORTS -
APPROBATION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Date de transmission de l'acte : 30/11/2020

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 30/11/2020

Numéro de l'acte : 740256 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201120-740256-DE

Date de décision : 20/11/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants